

Ruhengeri le 23 septembre 1960

N°3123/A.E.8

OBJET: Opérations
change

RUHENGURI



A Monsieur le Résident Spécial du Rwanda
à
K I G A L I

Monsieur le Résident Spécial,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-dessous les
numéros recognitifs des 14 bureaux du Territoire (je n'ai reçu que
9 cachets H0 à H9)

- Bureau Central	H0	H0
- Muramba	H0	
- Murambi	H 1	
- Kabuye	H 1	H0
- Runaba (Butare)	H 1	H1
- Ndage (Ndongosi)	H 2	
- Rucaca	H 1	H2
- Ruhengeri	H 3	
- Cashaki (Rwaza)	H 4	
- Rutamba (Kihoni)	H 5	
- Busoge	H 6	
- Catevu	H 7	
- Cyanika	H 8	
- Janja	H 9	

L'Administrateur de Territoire
DIERCKX de CASTERLE.-

EXTRAIT DES ORDRES MILITAIRES CONCERNANT L'OPERATION
CHANGE A L'INTENTION DES ADMINISTRATEURS DE TERRITOIRE.

Les forces métropolitaines participeront à cette opération et assumeront les missions suivantes:

- a) assurer la sécurité des convois en les escortant jusqu'à leurs différentes destinations;
 - b) participer aux opérations de change sous le contrôle direct de l'administration territoriale;
 - c) veiller au maintien de l'ordre dans les différentes localités où se déroulent ces opérations;
 - d) dans l'organisation des convois un agent de l'administration doit accompagner chaque escorte et est responsable de la transmission des fonds aux différents destinataires;
 - e) les différents détachements seront mis aux ordres des commandants de zones. Ils seront mis à la disposition de l'administration territoriale pendant la durée des opérations monétaires. Dès leur arrivée les officiers en charge de détachements prendront contact avec les administrateurs locaux. Ces derniers leur communiqueront les directives concernant leur mission.
-
-